

DELIBERATION n° CS 24 03 23 Séance du Mardi 21 Mars 2023

TARIF DE L'EAU POTABLE A L'ABONNE

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 16
Procuration : 0
Absent : 3

Date de la convocation

Le 13 mars 2023

Date d'affichage

Le Mardi 21 Mars 2023 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC, M. Patrice SUAREZ, M. Jean-Pierre SALERS, M. Gérard LILLE, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jacques MORLAN, M. Jean FALCO, M. Thierry REVEIL, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS, M. Didier DUPRONT, M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Jean-Claude BOURGUIGNON représenté par M. Anthony CHAULET

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Françoise CARRIE, Mme Céline SALLES

Suite au débat d'orientations budgétaires 2023, et après avis des Comités Territoriaux réunis précédemment, le Syndicat Mixte Trigone a opté pour une tarification unique à l'abonné pour tous les secteurs. Compte-tenu de l'inflation, en particulier de l'énergie et des produits de traitement, le tarif d'équilibre de l'eau à l'abonné est de **2.54 €HT/m3 consommé pour 2023** (tarif moyen pour 120 m3).

Suite à la présentation des coûts d'exploitation et d'investissement, le Comité Syndical opte pour une ventilation entre part forfaitaire et part variable comme suit :

Part forfaitaire : correspond aux coûts d'investissements sur la production et la distribution, dont la répartition 2023 est la suivante :

- 50 €HT/abonné/an pour le financement des ouvrages de production
- 43 €HT/abonné/an pour le financement des ouvrages de distribution

Part variable : correspond aux coûts d'exploitation de production et de distribution (énergie, traitement, charges de personnel, entretiens des ouvrages, renouvellement de compteurs, etc....) , estimé à 1.77 €HT/m3 pour 2023

Tarif à l'abonné : Ce tarif sera instauré à partir du 1^{er} Juillet 2023

Tarif Eau Potable	Abonnement	Part Variable
Comité Territorial Auch Nord Comité Territorial Pléhaut Commune de Castéra-Verduzan	93 €HT/an	1,77 €HT/m3 consommé

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- D'adopter le tarif de l'eau potable, tel que présenté dans le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} Juillet 2023

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.